



ANIMATEUR·RICE MOBILITÉ À VÉLO

Un·e professionnel·le pour développer la mobilité active

Certificat de Qualification Professionnelle

L'Animateur de mobilité à vélo :

- **conseille le public sur les conditions de pratique du vélo et les règles de sécurité** pour le partage de la route et des différents aménagements.
- **met en place des projets pédagogiques** autour de l'apprentissage du vélo en s'adaptant au public apprenant.
- **encadre l'apprentissage du vélo sur des itinéraires carrossables** permettant la mobilité à vélo, à l'exclusion de tout espace faisant appel à des techniques particulières de la pratique du vélo.
- **encadre également dans des espaces fermés** pour initier à l'apprentissage du vélo.
- **contribue au fonctionnement de sa structure** et au développement de la mobilité à vélo sur son territoire.

Le titulaire du CQP d'Animateur de Mobilité à Vélo exerce ces activités de manière autonome et rémunérée au sein de vélo-écoles sous la forme d'associations, de collectivités ou de structures du secteur marchand.

Le titulaire du CQP d'Animateur de Mobilité à Vélo encadre tout public, prioritairement les personnes ne sachant pas faire de vélo ou n'étant pas à l'aise pour se déplacer à vélo.

Il peut s'agir d'enfants, en milieu scolaire ou non, d'adultes, à titre particulier, pour le loisir, dans le cadre de leur profession ou de leur insertion professionnelle et/ou sociale, ou encore de seniors, à titre particulier. Les besoins de ces publics peuvent être de l'apprentissage du vélo (avoir l'équilibre, pédaler, suivre une trajectoire, changer les vitesses, ...), la prise d'autonomie (se déplacer en milieu ouvert sur un itinéraire connu) et la prise de confiance pour circuler en ville en sécurité (prendre des informations, connaître le code de la route, connaître son vélo et ses caractéristiques, cohabiter avec les autres usagers, ...).

La Maison du Vélo est organisme de formation habilité par l'OCSport, instance certificative pour le CQP AMV, pour organiser et dispenser cette formation.

Objectif général _____

Acquérir un diplôme professionnel pour enseigner et diffuser une pratique régulière du vélo auprès d'un large public.

Objectifs pédagogiques _____

D'après la délibération de la CPNEF Sport du 14 juin 2021, les formations visant la certification CQP AMV développent les blocs de compétences suivants :

BC1. Informer et conseiller le public sur les conditions de pratique du vélo en sécurité

BC2. Préparer et animer des séances d'apprentissage en mobilité à vélo

BC3. Participer au fonctionnement de la structure et à son environnement

Public concerné _____

Bénévoles, salariés, demandeurs d'emploi.

12 stagiaires maximum.

Type d'emploi visé : animateur mobilité vélo, éducateur mobilité vélo, moniteur ou professeur en vélo-école

Pré-requis _____

- Être titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1) ou autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS, SST)
- Attester d'un niveau de maîtrise technique par la réussite du test d'habileté d'entrée au CQP EMV
- Être majeur le jour de l'entrée en formation (Fournir une pièce d'identité à l'entrée en formation)

Posséder un certificat médical de non contre indication à l'encadrement du vélo.



Durée

105 heures (équivalent 3 semaines) et 2 jours d'examen final à l'issue de la formation et du stage.

56 heures de stage à effectuer, dans une vélo-école ou autre structure d'apprentissage du vélo.

Date de fin d'inscription : 15 jours avant le début de la formation.

Coût de la formation

Frais pédagogiques : 2100€ net de taxe. 30% à régler à l'entrée en formation.

Frais de dossier à l'inscription : 50€ non remboursables.

Prise en charge possible dans le cadre de la formation professionnelle. Se renseigner auprès de votre employeur, de votre conseiller Pole Emploi ou de votre OPCO. Certification inscrite au RNCP, le Compte Personnel de Formation (CPF) peut être utilisé pour cette formation.

Ce montant ne prend pas en compte les frais d'hébergement et de restauration.

Programme

Les contenus dispensés lors de la formation correspondent aux 3 blocs de compétences suivants :

Bloc de compétences 1 (BC1) : INFORMER ET CONSEILLER LE PUBLIC SUR LES CONDITIONS DE PRATIQUE DU VELO EN SECURITE

- Sensibilisation et promotion du public sur l'intérêt de la mobilité à vélo (économie, protection de l'environnement, santé, plaisir, encombrement...)
- Information et communication autour des conditions de mobilité à vélo
- Conseil sur l'utilisation du matériel adéquat aux besoins des pratiquants
- Education aux règles de circulation à vélo et aux implications pour les pratiquants (droits et obligations)
- Aide et accompagnement des pratiquants à circuler dans des conditions optimales de sécurité

Bloc de compétences 2 (BC2) : PREPARER ET ANIMER DES SEANCES D'APPRENTISSAGE EN MOBILITE A VELO

- Repérage des caractéristiques et des besoins des pratiquants
- Analyse du milieu de pratique pour adapter son intervention du Milieu protégé jusqu'au réseau routier.
- Elaboration d'une progression pédagogique d'apprentissage de la mobilité à vélo suivant la structure d'accueil (établissements scolaires, accueil collectif de mineurs, structure privée)
- Vérification des conditions de sécurité avant son intervention
- Information sur les règles de sécurité applicables aux pratiquants
- Evaluation finale du niveau des pratiquants et proposition de remédiations
- Organisation et animation des séances d'apprentissage en mobilité à vélo

Bloc de compétences 3 (UC3) : PARTICIPER AU FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE ET A SON ENVIRONNEMENT

- Prise en compte de l'écosystème de la mobilité à vélo et de son environnement
- Participation au développement de la structure
- Intégration de ses activités dans l'organisation de la structure
- Analyse et présentation du bilan de ses activités

Moyens pédagogiques et techniques

Les semaines de formation ont lieu sur site à Toulouse.

Le stage professionnel est à effectuer dans une structure type vélo-école, entre les semaines de formation ou avant le rendu du rapport de stage. Sont à réaliser, au minimum, 56h consécutives ou non sur l'ensemble des activités d'un animateur mobilité à vélo.

Exemples d'activités possibles durant le stage et entrant dans les 56 heures minimum : conseil et information du public sur la mobilité à vélo, participation à des réunions d'équipes, à des réunions avec partenaires, logistique, gestion et entretien du matériel, préparation des séances, encadrement de séances, bilans de séances, création d'outils pédagogiques, écriture de rapports techniques,...

La formation se caractérise par un temps de pratique important, il nous apparaît essentiel de mettre en situation au maximum les stagiaires. La Maison du Vélo a une vélo-école qui dispense des séances d'apprentissage du vélo auprès de différents publics : enfants, scolaires ou non, adultes, grand public ou en insertion socioprofessionnelle, ... Les stagiaires en formation prépareront et animeront des séances en situation réelle avec l'accompagnement des formateurs. Ces temps permettent une acquisition de compétences techniques et une amélioration de la qualité pédagogique et ainsi favoriser les actions concrètes pour comprendre et assimiler.

L'alternance des temps de formation (individuel, binôme, groupe) est mis en avant pour favoriser les différents rythmes d'apprentissage.

Des contenus théoriques sont enseignés et mis à disposition à chaque stagiaire sur des supports individuels et communs (écran ou tableau).

Ces supports permettent à tous d'adopter le langage technique commun et faciliter la réflexion et la compréhension. Les supports de formation sont mis à disposition en version papier et numérique à l'aide d'une base documentaire en ligne. Elle contient aussi de la documentation complémentaire pour accompagner les futurs animateurs mobilité vélo dans le développement de leur projet dans la mobilité vélo.

Afin d'impliquer l'apprenant·e dans sa démarche de formation, nous soulignons notre posture pédagogique par une méthode active où «le faire» est privilégié et où l'interaction dans le groupe dynamise et consolide l'acquisition de nouvelles compétences.

Certaines interventions, avec des intervenants extérieurs spécialisés (sport-santé, troubles cognitifs chez les enfants) ou ne nécessitant pas de pratique sur site, pourront être proposées en visio-conférence.

En fonction de la progression des stagiaires et de leur niveau de compétences, le formateur adaptera ou approfondira certains contenus pédagogiques. Cet ajustement progressif optimise l'apprentissage des participants. Au-delà de la préparation aux examens de la certification, nous formons au métier d'animateur mobilité à vélo. Ainsi, pour faciliter l'ancrage des apprentissages et le développement d'une prise de recul nécessaire à la pratique de ce métier d'éducateur et de transmetteur, un dispositif d'auto-évaluation est proposé tout au long de la formation : grille d'auto-positionnement sur le référentiel de compétences, questionnaire des acquis sur les connaissances en cours d'acquisition, entretien téléphonique avec un tuteur référent de la Maison du Vélo pendant le stage professionnel, questionnaire d'évaluation de son stage.

En tant qu'organisme de formation certifié Qualiopi, nous sommes à l'écoute des besoins spécifiques des stagiaires en formation (handicap, même temporaire, situation particulière). Merci de contacter Agathe Peyre (formations@maisonduvelotoulouse.com) pour échanger ensemble sur une possibilité d'aménagement ou de compensation (allongement du temps de formation, aménagement des modalités d'évaluation, ...).

Modalités d'évaluation

Présence assidue, évaluation formative, examen final de certification : rapport de stage, oraux, préparation et animation d'une séance pédagogique.

Suite à un jury plénier avec l'OCSport (certificateur), le stagiaire se voit attribué un diplôme de niveau 3, inscrit au RNCP et à l'annexe II du code du sport, permettant d'exercer leur métier en toute autonomie, sans supervision et d'obtenir la carte professionnelle d'éducateur sportif.

La reconnaissance du CQP AMV par le ministère des sports permet aux animateurs mobilité à vélo d'enseigner le cyclisme au sein des établissements demandant des qualifications particulières (éducation nationale).

Formateur·rices

L'équipe est constituée de formateurs salariés ou partenaires de la Maison du Vélo expérimentés dans la mise en œuvre d'actions d'apprentissage du vélo auprès d'élèves d'établissements scolaires, de publics jeunes et adultes de structures d'insertion et à vocation sociale et auprès de salariés des entreprises et agents de collectivités.



Prise en charge du coût de la formation au titre de la formation professionnelle

Vous êtes salarié·e ou demandeur·se d'emploi ?

Prise en charge possible des frais pédagogiques et des frais annexes (sous conditions) des formations de la Maison du Vélo par un Opérateur de Compétences (OPCO) ou par le Pôle Emploi de votre lieu de résidence au titre de la formation professionnelle.

Demandez à votre employeur ou à Pôle Emploi si vous pouvez suivre une formation et si celle-ci peut être prise en charge.

Nous vous adressons les documents relatifs à votre demande :

- Un programme détaillé de la formation
- Un devis de la formation

L'OPCO dont dépend votre employeur ou le Pôle Emploi a un mois à réception de la demande d'aide financière pour instruire le dossier et donner son accord pour un financement total ou partiel de la formation, voire des frais annexes.

Soit votre structure règle le coût de la formation à la Maison du Vélo et sollicite par la suite le remboursement à l'OPCO, soit l'OPCO règle directement le coût de la formation à la Maison du Vélo.

Une convention de formation établie par la Maison du Vélo sera signée entre les deux parties : votre structure et la Maison du Vélo, et à l'issue de la formation, il sera remis à chaque stagiaire une facture acquittée, une attestation de présence et une copie de la feuille d'émargement.

Ces documents seront nécessaires à votre structure pour justifier l'action de formation et solliciter le cas échéant la demande de remboursement.

Informations à porter sur le dossier de prise en charge :

- Nom de l'organisme de formation : La Maison du Vélo
- Forme juridique de l'organisme : association loi 1901
- N° SIRET : 487 420 945 00023
- Code APE : 9499 Z
- Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 73 31 06 228 31 auprès du Préfet de Région Midi-Pyrénées
- Responsable de la formation pédagogique : Mathilde DURAN
- Nombre d'heures de formation : 105 heures
- Frais pédagogiques : 2100€ net de taxe. 30% à régler à l'entrée en formation. Frais de dossier à l'inscription : 50€ non remboursables.

Dossier de prise en charge à déposer le plus tôt possible à l'OPCO ou à Pôle Emploi, et avant le démarrage de la formation. Dans le cadre d'une demande de prise en charge par Pôle Emploi, nous pouvons éditer le devis directement sur la plateforme en ligne de Pôle Emploi où il vous faudra le valider avant qu'il soit transmis à votre conseiller·e Pôle Emploi. Il faudra nous communiquer votre numéro de demandeur d'emploi et le nom de l'agence Pôle Emploi qui vous accompagne.



Situation - hébergement - restauration

La formation aura lieu dans différents lieux (se référer au planning distribué avant le début de la formation) :

- **Lieu principal** : Les Herbes Folles, salle Clairière, 37 chemin de Lapujade, 31200 Toulouse
- Autres lieux de rendez-vous à définir
- Les situations pratiques auront lieu sur l'espace public et dans des écoles élémentaires de l'agglomération toulousaine.

Les possibilités d'hébergement et de restauration à proximité sont variées (boulangeries et petits restaurants), et le centre ville est à 5 min à vélo.

La Maison du Vélo met à disposition à titre gracieux un vélo pour chaque stagiaire durant les périodes de formation à Toulouse. Merci de nous communiquer votre taille pour la réservation du vélo en amont.



Contactez-nous

Renseignements complémentaires et dossier de candidature auprès d'Agathe Peyre, chargée de l'organisme de formation
formations@maisonduvelotoulouse.com
07 68 64 02 02